

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

*Les effectifs salariés du secteur
des transports en 2015*



**ANALYSES
ET CONNAISSANCE**

Collection

n° 191



Les collections « Transports » de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques dans le domaine des transports font partie du champ d'intervention de la DREAL des Pays de la Loire. Cette mission s'effectue au travers de trois grandes catégories de publications numériques :

1. Un bulletin mensuel

sur les ventes de véhicules neufs

Titre de la collection :

*Les immatriculations mensuelles
de véhicules neufs en Pays de la Loire*

Contenu : exploitation des données du RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers) communiquées par les SOeS au début de chaque mois.

2. Une note

de conjoncture trimestrielle

Titre de la collection :

*La conjoncture des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : suivi et analyse de l'évolution récente des principaux indicateurs du secteur des transports en Pays de la Loire.

3. Des bilans

thématiques annuels

Titre de la collection :

*La situation des transports
en Pays de la Loire*

Contenu : publications à double timbre DREAL / O.R.T. analysant les résultats annuels d'un thème donné du secteur des transports.



Document consultable et téléchargeable sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/rapports-thematiques-annuels-sur-a564.html>

Sommaire

Synthèse – En 2015, l'emploi du secteur des transports a progressé de 1,4 %, plus forte croissance des huit dernières années	3
1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage	4
1.1 – Grâce à un gain net de 950 salariés en 2015, l'emploi du secteur des transports et de l'entreposage a dépassé son niveau d'avant-crise	5
1.2 – Avec le nouveau découpage régional, les Pays de la Loire ont reculé de trois rangs	6
2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur	7
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2015, les effectifs ont progressé pour la douzième année consécutive	9
2.2 – Transports routiers de marchandises : 825 emplois salariés nets ont été créés en 2015 (+ 2,9 %)	10
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux	11
2.4 – Transports maritimes et fluviaux : à peine plus d'un salarié sur dix opère sur les voies navigables intérieures	12
2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n'abritent que 2 % de l'emploi métropolitain	13
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2015 son plus haut niveau historique	14
2.7 – Services auxiliaires des transports : la création de SNCF Réseau a fait bondir les effectifs de 41 %	15
2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la douzième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (– 1,7 % en 2015)	16
Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine	17
Annexes méthodologiques	19
La statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale	19
L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale	21
La nomenclature NAF (révision 2)	21
Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes	22

Avertissement

La présente publication exploite des données mises à disposition par l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale). En tant que caisse nationale des Urssaf, l'Acoss assure le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales. Elle est devenue en 2011 l'unique producteur labellisé de statistiques trimestrielles d'emploi salarié.

Les deux premières publications relatives à l'emploi du secteur des transports en Pays de la Loire (cf. dos de couverture) exploitaient des informations statistiques mises en ligne par Pôle emploi, portant sur les effectifs salariés des établissements affiliés à l'assurance chômage. Ces données ne sont plus actualisées depuis 2011 en raison du transfert du recouvrement des cotisations de l'assurance chômage au réseau des Urssaf.

Les résultats présentés ci-après ne doivent pas être comparés avec ceux des bilans annuels de 2009 et 2010 dont le champ statistique ne comprenait pas les sociétés à capitaux publics (SNCF, La Poste, ...).

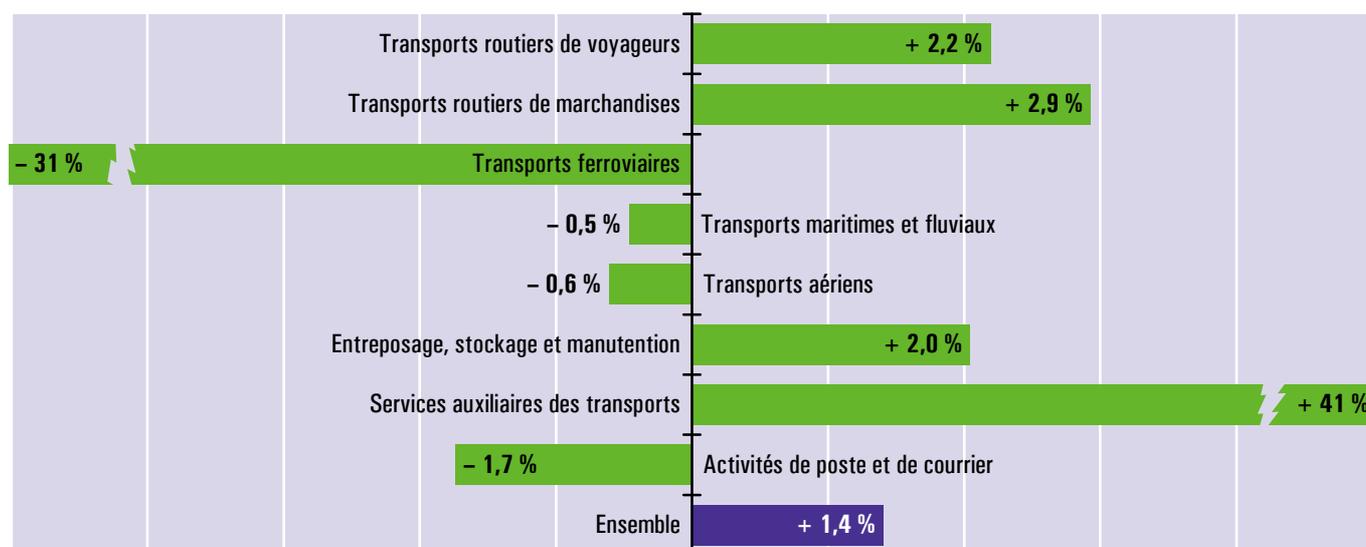
Synthèse – En 2015, l'emploi salarié du secteur des transports a progressé de 1,4 % dans les Pays de la Loire, soit la plus forte croissance des huit dernières années

Dans les Pays de la Loire, 68 500 salariés étaient recensés dans le secteur des transports et de l'entreposage au 31 décembre 2015, en hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente, soit un gain net de 950 emplois en douze mois. Cette augmentation est la plus élevée depuis celle de 2007 (+ 1,9 %). Elle est supérieure de près d'un point à la tendance de moyen terme, les effectifs régionaux du secteur ayant peu progressé entre 2003 et 2015 (+ 6,3 % soit une croissance moyenne de 0,5 % par an).

La hausse des effectifs en 2015 est la conséquence de la légère amélioration de l'environnement économique, caractérisé par le redressement de la demande en services de transport, la baisse du prix des carburants et des taux d'intérêt historiquement bas. Elle a permis au secteur des transports de retrouver le niveau d'emploi de 2008, dernière année d'avant-crise. La situation du marché du travail dans les Pays de la Loire est nettement meilleure qu'au niveau national où, après sept années de baisses consécutives, le nombre de salariés dans les transports et l'entreposage n'a progressé que de 0,2 % en 2015.

Le mode routier (voyageurs et marchandises confondus) représente, en Pays de la Loire, 58 % des emplois du secteur des transports, une part nettement plus élevée qu'en France métropolitaine (46 %). Les seuls transports routiers de marchandises emploient 29 000 salariés, soit plus de 7 % des effectifs nationaux. De par la position excentrée du territoire ligérien, les activités logistiques sont en revanche peu présentes dans la région. Ainsi, seulement 3,5 % de l'emploi salarié français de l'entreposage, de la manutention et des services auxiliaires des transports est localisé dans les Pays de la Loire.

Évolution entre 2014 et 2015 des effectifs salariés
du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoss (données au 31 décembre)

En 2015, la conjoncture économique n'a pas touché avec la même intensité les différentes composantes du secteur des transports et de l'entreposage. Au sein des transporteurs « purs » (tractionnaires routiers, opérateurs ferroviaires, compagnies maritimes, fluviales et aériennes) dont l'activité consiste à acheminer, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs, la hausse des effectifs n'a concerné que le mode routier. L'emploi s'est en revanche tassé dans les transports maritimes et fluviaux (- 0,5 %) et les transports aériens (- 0,6 %). Les transports ferroviaires ont perdu un tiers de leurs effectifs (- 31 %) en raison de la création au sein du groupe SNCF d'un établissement public spécifiquement chargé de la maintenance des voies et du contrôle de la circulation des trains.

L'emploi des activités logistiques (comprenant l'entreposage, l'affrètement et l'entretien d'infrastructures de transport) a nettement progressé l'an passé. Les effectifs des établissements de la région spécialisés dans le stockage et la manutention des marchandises se sont accrues de 2,0 % en 2015 tandis que, dans les services auxiliaires des transports, la filialisation de l'entretien et de la régulation du réseau ferroviaire par la maison mère SNCF a provoqué un bond de l'emploi de 41 %.

1 – Les effectifs salariés dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage

1.1 – Grâce à un gain net de 950 salariés en 2015, l'emploi du secteur des transports et de l'entreposage a dépassé son niveau d'avant-crise

Au 31 décembre 2015, le secteur des transports et de l'entreposage comptait dans les Pays de la Loire 68 500 emplois salariés, hors intérim¹. La région représente 5,1 % des effectifs nationaux du secteur, un ratio inférieur de trois quarts de point à son poids démographique (5,8 %) mais conforme à sa contribution économique, la part des Pays de la Loire dans le produit intérieur brut métropolitain étant également de 5,1 %.

Après une année 2014 en légère progression (+ 0,3 %), 2015 s'est caractérisée par d'importants gains d'emploi dans le secteur des transports. Les effectifs salariés se sont ainsi accrus de 950 personnes entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015 dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 1,4 %, plus élevée que celle enregistrée dans le secteur des transports des autres régions françaises (+ 0,2 %) ou celle de l'économie marchande régionale (+ 0,8 %).

L'impact de l'embellie économique n'a toutefois pas été uniforme au sein des Pays de la Loire. Comme en 2014, c'est en Loire-Atlantique (+ 1,8 %) et dans le Maine-et-Loire (+ 1,7 %) que, dans les transports et l'entreposage, l'emploi a le plus augmenté. Dans la Sarthe, la croissance des effectifs a été quatre fois plus faible (+ 0,4 %). La Vendée (+ 1,2 %) et la Mayenne (+ 0,7 %) ont enregistré des progressions intermédiaires.

Parmi les 13 nouvelles régions de France métropolitaine, les Pays de la Loire se sont classés en 2015 au 8^{ème} rang selon le nombre de salariés du secteur des transports et au 2^{ème} rang selon l'évolution des effectifs par rapport à 2014. Hors Corse, l'emploi a été le plus dynamique dans les trois régions du quart nord-ouest de l'Hexagone.

Sur longue période, les transports et l'entreposage constituent un secteur faiblement créateur d'emplois. Entre 2003 et 2015, les effectifs salariés n'ont ainsi augmenté que de 6,3 % dans les Pays de la Loire. Cette croissance peut être comparée avec l'évolution de l'emploi (sur la même période) :

- du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine (- 1,0 %),
- de l'ensemble des secteurs marchands des Pays de la Loire (+ 7,2 %).

¹ D'après Pôle emploi, au 31 décembre 2015, le recours au travail intérimaire par le secteur des transports représentait 2 215 emplois en équivalents temps plein (+ 5,2 % par rapport à décembre 2014).

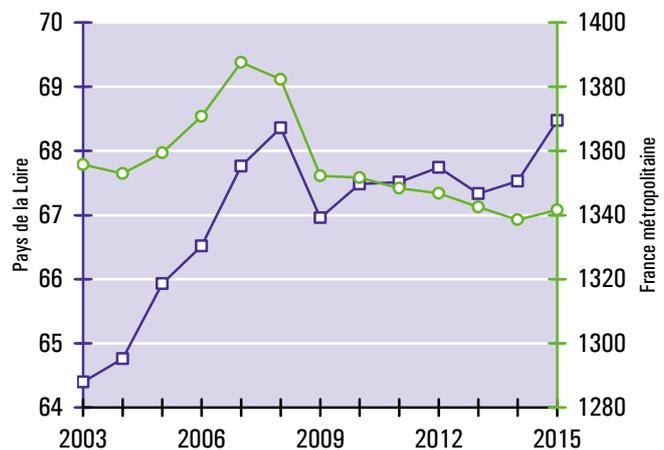
Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	30 537	31 084	+ 1,8 %
Maine-et-Loire	11 865	12 064	+ 1,7 %
Mayenne	5 126	5 162	+ 0,7 %
Sarthe	9 714	9 754	+ 0,4 %
Vendée	10 284	10 412	+ 1,2 %
Pays de la Loire	67 526	68 476	+ 1,4 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Île-de-France	366 803	368 945	+ 0,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	158 447	159 193	+ 0,5 %
Hauts-de-France	113 286	112 705	- 0,5 %
Nouvelle-Aquitaine	104 926	104 385	- 0,5 %
PACA	104 204	104 158	- 0,0 %
Grand Est	101 594	100 661	- 0,9 %
Occitanie	92 036	92 539	+ 0,5 %
Pays de la Loire	67 526	68 476	+ 1,4 %
Normandie	65 866	66 459	+ 0,9 %
Bretagne	57 191	57 940	+ 1,3 %
Bourg.-Franche-Comté	50 535	50 318	- 0,4 %
Centre-Val de Loire	49 622	49 147	- 1,0 %
Corse	6 575	6 747	+ 2,6 %
France métropolitaine	1 338 611	1 341 673	+ 0,2 %
Pays de la L. / France	5,0 %	5,1 %	

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

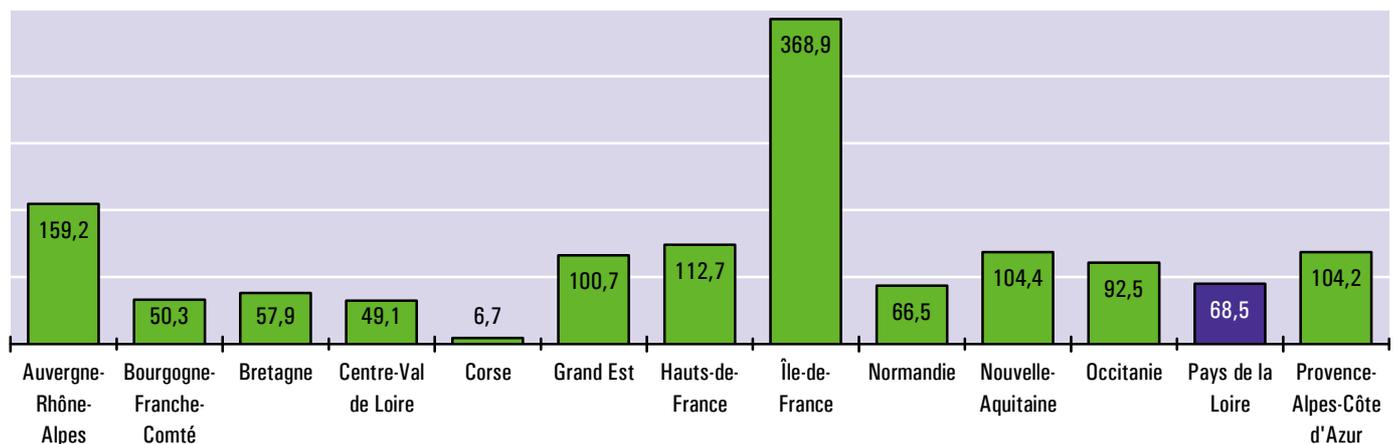
Source : Acoiss

1.2 – Avec le nouveau découpage régional, les Pays de la Loire ont reculé de trois rangs

La loi du 16 janvier 2015, relative notamment au découpage administratif de la France, a conduit à réduire le nombre de régions métropolitaines de vingt-deux à treize. Sept ensembles territoriaux ont été constitués, résultant d'un regroupement de plusieurs des anciennes régions : le Grand Est (issu de la fusion de l'Alsace, de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine) ; la Nouvelle-Aquitaine (issue de la fusion de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes) ; l'Auvergne-Rhône-Alpes (issue de la fusion de l'Auvergne et de Rhône-Alpes) ; la Normandie (issue de la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie) ; la Bourgogne-Franche-Comté (issue de la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté) ; l'Occitanie (issue de la fusion du Languedoc-Roussillon et du Midi-Pyrénées) et les Hauts-de-France (issus de la fusion du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie). Ces nouvelles entités ont pris effet le 1^{er} janvier 2016. Six régions n'ont pas changé de délimitation : la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Corse, l'Île-de-France, les Pays de la Loire et la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En augmentant la taille des régions et en diminuant leur nombre, le nouveau découpage a atténué mécaniquement les différences interrégionales tant au niveau démographique qu'économique. À l'instar des autres territoires qui ont conservé en 2016 leur limites territoriales, les Pays de la Loire ont reculé dans la hiérarchie régionale. Ainsi, selon le critère du nombre de salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage, la région a perdu trois places, se positionnant au huitième rang des treize régions métropolitaines.

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2015 (en milliers)

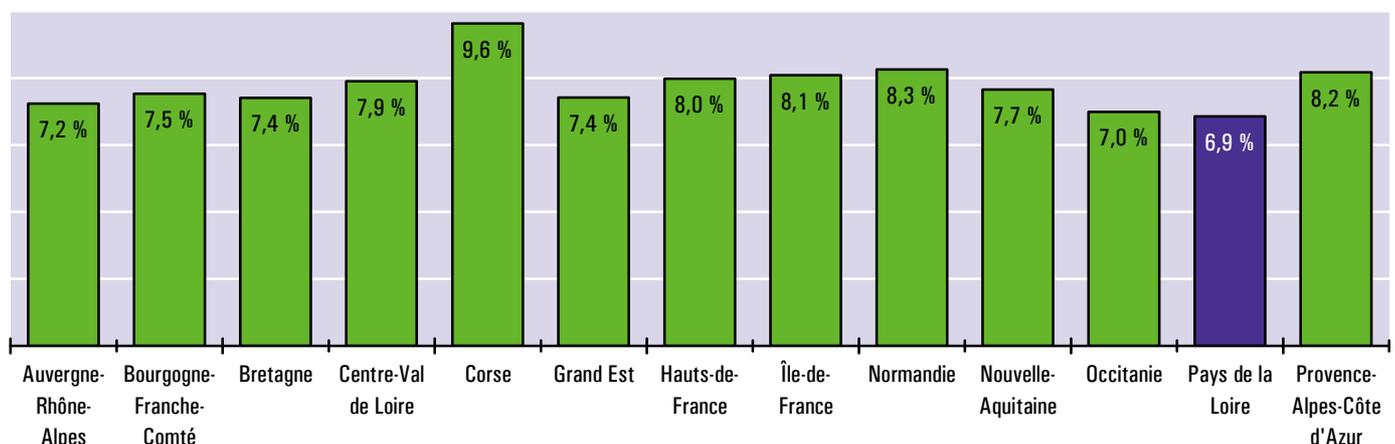


Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Selon la part du secteur des transports et de l'entreposage dans l'ensemble des effectifs salariés industriels et commerciaux, les Pays de la Loire se classent à la dernière place. Le secteur des transports n'y représente que 6,9 % de l'ensemble de l'emploi privé, contre 7,7 % en France métropolitaine.

Part du secteur des transports dans l'ensemble des effectifs industriels et commerciaux en 2015



Champ : établissements affiliés à l'Acooss (emplois agricoles relevant de la MSA et fonction publique non compris)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

2 – Les effectifs salariés dans les principales composantes du secteur

Pour les besoins de l'analyse, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories (cf. annexe en page 22) qui permettent de différencier les transporteurs et les logisticiens. Cinq catégories (transports routiers de voyageurs ; transports routiers de marchandises ; transports ferroviaires ; transports maritimes et fluviaux ; transports aériens) forment le transport « pur », constitué des entreprises qui acheminent, pour le compte d'autrui, des marchandises ou des voyageurs. Les activités logistiques sont regroupées dans les quatre autres segments (entreposage, stockage et manutention ; services auxiliaires des transports ; activités de poste et de courrier ; autres activités).

Effectifs salariés dans le secteur des transports et de l'entreposage en 2015 dans les Pays de la Loire

	Année 2015	Évolution 15 / 14	Région / France
Transports routiers de voyageurs	10 755	+ 2,2 %	4,7 %
Transports routiers de marchandises	28 963	+ 2,9 %	7,4 %
Transports ferroviaires	3 659	- 31 %	3,2 %
Transports maritimes et fluviaux	645	- 0,5 %	3,7 %
Transports aériens	1 306	- 0,6 %	2,1 %
Entreposage, stockage et manutention	3 943	+ 2,0 %	3,7 %
Services auxiliaires des transports	6 007	+ 41 %	3,4 %
Activités de poste et de courrier	12 961	- 1,7 %	5,6 %
Autres activités	237	- 3,3 %	1,6 %
Ensemble	68 476	+ 1,4 %	5,1 %

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

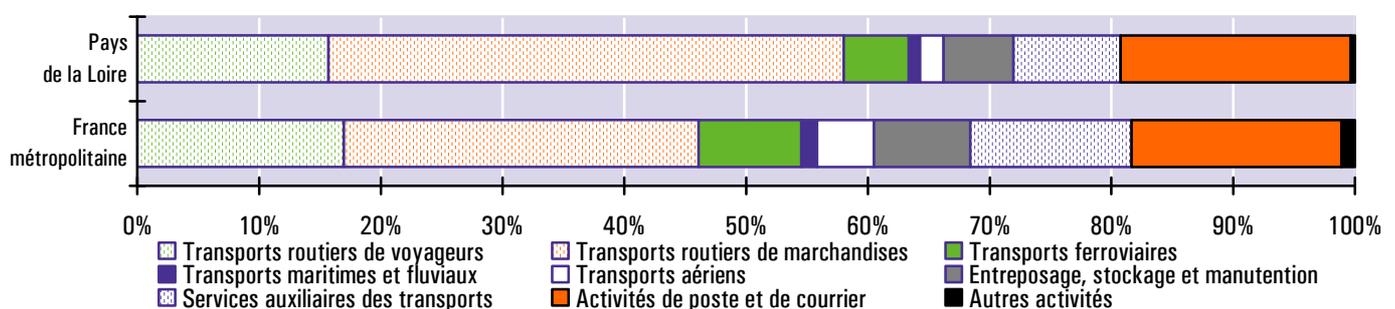
Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Dans les Pays de la Loire, les transports routiers (de voyageurs et de marchandises) sont surreprésentés au sein des transports et de l'entreposage : en 2015, ils ont employé 58 % des salariés du secteur contre 46 % en France métropolitaine. Cette prépondérance des emplois routiers est liée à la faiblesse des autres modes dans la région :

- les Pays de la Loire n'ont pas la faveur des nouveaux opérateurs ferroviaires en raison de la position excentrée du territoire régional, à l'écart des grands courants d'échanges nationaux et européens par rail ;
- l'emploi maritime et fluvial est également peu développé dans la région, représentant 3,7 % des effectifs nationaux (en France, l'essentiel des flux maritimes de passagers et de fret transite par les ports de la Manche et de la Méditerranée ; en outre, la Loire, non connectée avec le reste du réseau national de navigation intérieure, est faiblement utilisée) ;
- les établissements des compagnies aériennes sont principalement situés en Île-de-France, à proximité des aéroports parisiens.

Les activités logistiques font également figure de parents pauvres dans la région. Les Pays de la Loire ne représentent ainsi que 3,7 % des effectifs privés nationaux de l'entreposage, du stockage et de la manutention et 3,4 % des services auxiliaires des transports. Ces niveaux modestes sont à relier au positionnement géographique de la région. N'étant pas située sur les principaux corridors de transit continentaux, elle ne constitue pas un espace privilégié pour l'accueil des sites logistiques, d'autant que son aire d'influence est limitée en raison de sa bordure atlantique.

Répartition des effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en 2015



Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Les activités de poste et de courrier, dont la libéralisation est en cours, sont encore largement dominées par La Poste, société anonyme à capitaux intégralement publics, qui emploie plus de 12 000 personnes en Pays de la Loire (non compris les établissements bancaires et financiers du groupe). L'ensemble des entreprises de poste et de courrier constitue, par le nombre de salariés, le deuxième contributeur du secteur des transports et de l'entreposage, représentant un emploi sur cinq.

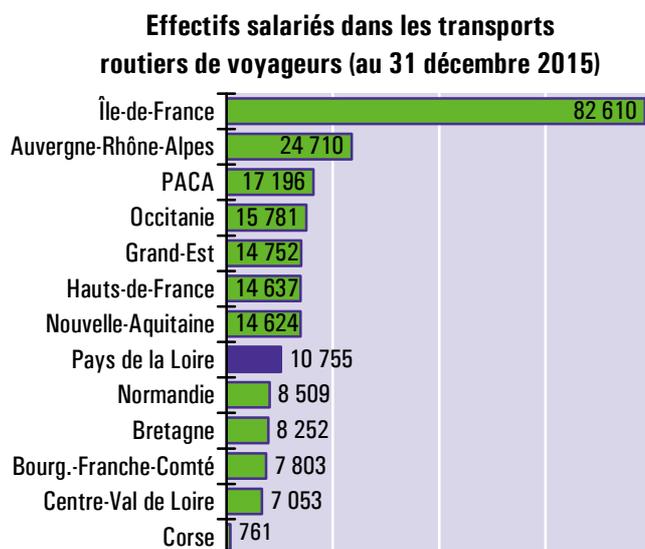
2.1 – Transports routiers de voyageurs : en 2015, les effectifs ont progressé pour la douzième année consécutive

Le sous-secteur des transports routiers de voyageurs est composé de trois grandes catégories d'acteurs.

1. Les délégataires des réseaux de transport collectif urbain exploitent des flottes de véhicules routiers composées d'autobus et plus marginalement d'autocars. Ils sont également des opérateurs ferroviaires dans les agglomérations de la région dotées de lignes de tramway (Nantes, Le Mans et Angers).
2. Les sociétés autocaristes sont présentes sur deux segments spécifiques : celui du transport régulier interurbain, qu'il soit conventionné (circuits scolaires, lignes départementales et régionales) ou librement organisé (lignes à longue distance autorisées par la loi Macron de 2015) et celui du transport occasionnel (déplacements périscolaires et touristiques, ...).
3. Les services de taxis et de VTC (voiture de transport avec chauffeur) effectuent des courses urbaines ou interurbaines facturées en général à la distance.

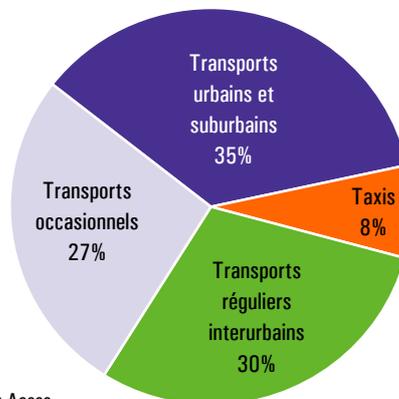
Les entreprises qui exploitent des taxis ou des VTC ne représentent que 8 % de l'emploi salarié des transports routiers de voyageurs. Cette faible contribution tient au fait que la très grande majorité d'entre-elles sont unipersonnelles : leurs dirigeants n'ont donc pas le statut de salarié.

En 2015, les transports routiers de voyageurs ont de nouveau créé plus d'emplois qu'ils n'en ont détruit dans la région. Le nombre de salariés s'y est accru de 2,2 %. Le sous-secteur est depuis 2003 le composant le plus dynamique des transports et de l'entreposage.



Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs au 31 décembre 2015



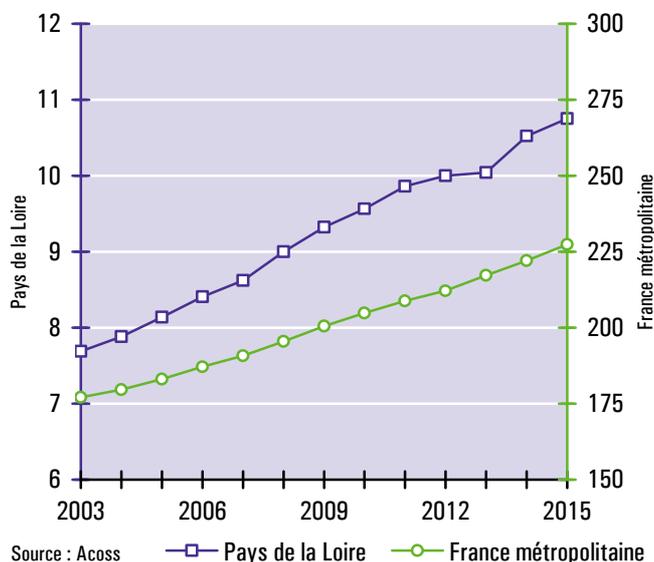
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	5 143	5 288	+ 2,8 %
Maine-et-Loire	1 991	1 996	+ 0,3 %
Mayenne	671	690	+ 2,8 %
Sarthe	1 275	1 313	+ 3,0 %
Vendée	1 444	1 468	+ 1,7 %
Pays de la Loire	10 524	10 755	+ 2,2 %
France métropolitaine	222 097	227 443	+ 2,4 %
Pays de la L. / France	4,7 %	4,7 %	

Champ : sous-classes 49.31Z, 49.32Z, 49.39A et 49.39B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports routiers de voyageurs (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

2.2 – Transports routiers de marchandises : 825 emplois salariés nets ont été créés en 2015 (+ 2,9 %)

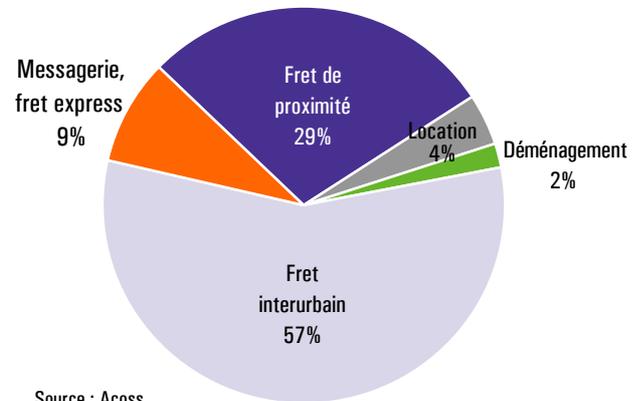
Le sous-secteur des transports routiers de marchandises est défini ici dans un périmètre élargi, comprenant :

- le transport routier de fret « pur » ; ce segment est composé des entreprises enregistrées sous les quatre sous-classes traditionnelles (fret interurbain, fret de proximité, location de camions avec chauffeur, services de déménagement) ;
- des activités complémentaires (la messagerie et le fret express) qui en théorie sont ouvertes à d'autres modes (aérien, ferroviaire, ...) mais qui, en Pays de la Loire, sont le fait d'opérateurs de transport disposant presque exclusivement de flottes de véhicules routiers.

Le fret routier de marchandises est, en Pays de la Loire, l'activité phare des transports et de l'entreposage, représentant 42 % des salariés de l'ensemble du secteur (contre 29 % dans l'Hexagone). Sur longue période, il est localement un secteur créateur d'emplois. Depuis 2003, ses effectifs salariés se sont accrus de 14 % dans la région tandis qu'ils ont stagné en France métropolitaine (+ 0,9 %).

En 2015, l'amélioration de la conjoncture économique, marqué notamment par la baisse simultanée du prix du gazole et des taux d'emprunt bancaire, a facilité la reprise des embauches. Le nombre de salariés a augmenté de 2,9 % par rapport à 2014 et la contribution des Pays de la Loire à l'emploi national du secteur a atteint un nouveau sommet à 7,4 %. Tous les segments se sont inscrits en progression, notamment le fret interurbain (+ 3,2 % à 16 400 salariés) et le fret de proximité (+ 2,1 % à 8 300 salariés).

Répartition des effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises au 31 décembre 2015



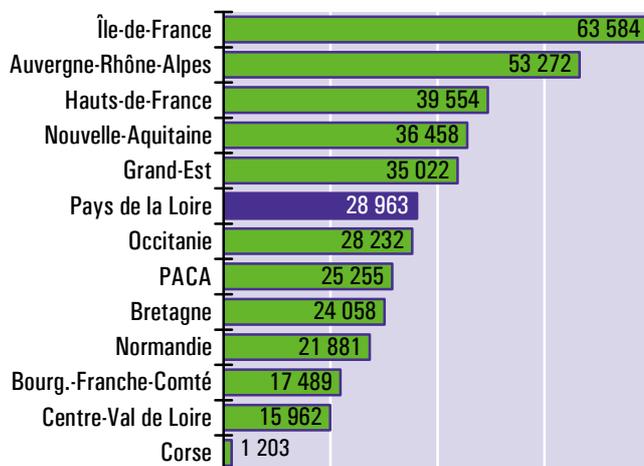
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	9 684	9 940	+ 2,6 %
Maine-et-Loire	5 916	6 188	+ 4,6 %
Mayenne	2 924	2 978	+ 1,8 %
Sarthe	3 823	3 926	+ 2,7 %
Vendée	5 791	5 931	+ 2,4 %
Pays de la Loire	28 138	28 963	+ 2,9 %
France métropolitaine	384 374	390 933	+ 1,7 %
Pays de la L. / France	7,3 %	7,4 %	

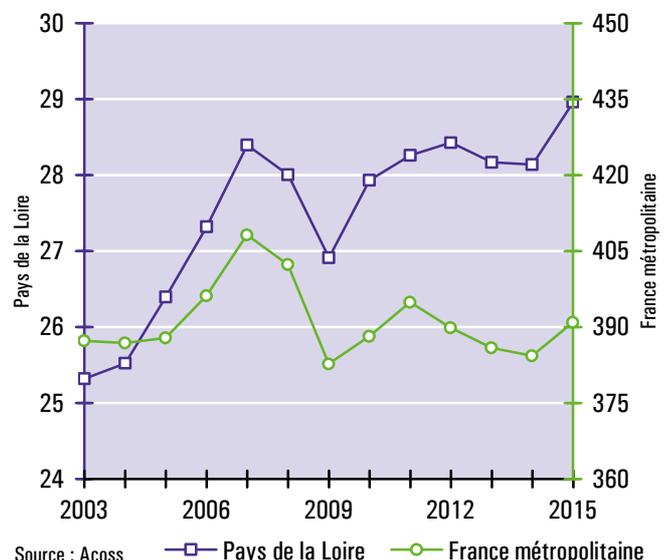
Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (au 31 déc. 2015)



Champ : sous-classes 49.41A, 49.41B, 49.41C, 49.42Z et 52.29A de la NAF rév. 2
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports routiers de marchandises (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

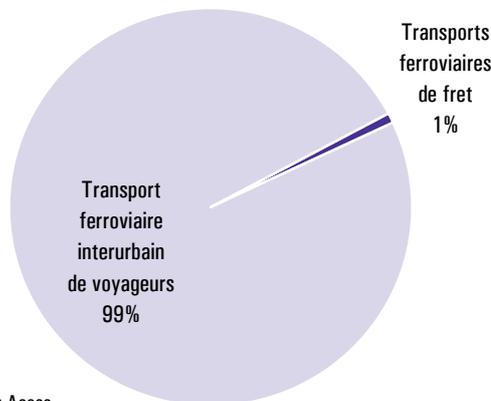
2.3 – Transports ferroviaires : les Pays de la Loire ne représentent que 3 % des effectifs nationaux

Le sous-secteur des transports ferroviaires est constitué des opérateurs spécialisés dans l’acheminement de passagers et de marchandises par train. L’activité est scindée en deux parties.

1. Le transport ferroviaire interurbain de voyageurs est assuré par un service grandes lignes (réseau à grande vitesse et lignes interrégionales sur voies classiques) et un service local, le Transport Express Régional. La SNCF est à ce jour l’unique exploitant des lignes ferroviaires intérieures de voyageurs, mais la libéralisation du secteur est engagée. La première étape a concerné les lignes internationales, ouvertes à de nouveaux opérateurs depuis décembre 2009.
2. Le transport ferroviaire de fret a été ouvert à la concurrence en 2006. Néanmoins, sur le territoire français, la SNCF réalise encore la majorité des trafics (61 % en 2015).

Seulement 3,2 % des salariés français du transport ferroviaire sont localisés dans les Pays de la Loire. Cette sous-représentation est liée d’une part à un niveau d’équipement ferroviaire inférieur à la moyenne nationale (les Pays de la Loire sont irrigués par 1 300 km de chemins de fer, soit 4,5 % du réseau hexagonal), d’autre part aux faibles volumes de fret transportés sur les voies ferrées de la région, situées à l’écart des corridors d’échanges européens. La baisse d’un tiers des effectifs par rapport à 2014 est la conséquence du transfert des agents de la maintenance et de la circulation ferroviaire à SNCF Réseau, filiale de l’opérateur historique née le 1^{er} janvier 2015.

Répartition des effectifs salariés dans les transports ferroviaires au 31 décembre 2015



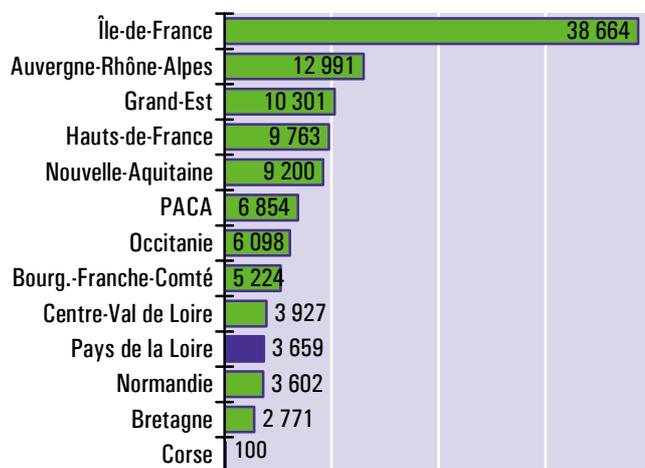
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	3 291	2 363	- 28 %
Maine-et-Loire	393	193	- 51 %
Mayenne	76	29	- 62 %
Sarthe	1 426	1 013	- 29 %
Vendée	144	61	- 58 %
Pays de la Loire	5 330	3 659	- 31 %
France métropolitaine	168 855	113 154	- 33 %
Pays de la L. / France	3,2 %	3,2 %	

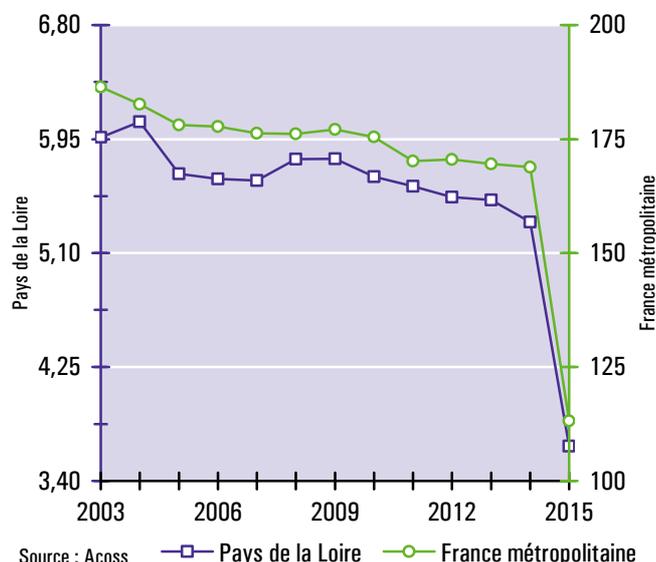
Champ : sous-classes 49.10Z et 49.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (au 31 décembre 2015)



Champ : sous-classes 49.10Z et 49.20Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les transports ferroviaires (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

2.4 – Transports maritimes et fluviaux : à peine plus d'un salarié sur dix opère sur les voies navigables intérieures

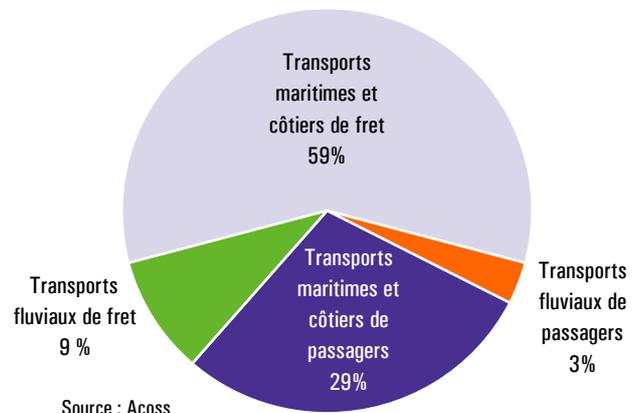
Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux consiste en l'acheminement, régulier ou non, de passagers et de fret par eau. Il inclut également l'exploitation de bacs, de navires d'excursion ou de croisière, de remorqueurs de péniches ou de barges et la location de bateaux avec équipage.

La distinction entre d'une part les transports maritimes et côtiers et d'autre part les transports fluviaux n'est basée qu'en partie sur la localisation de l'activité. Elle repose en premier lieu sur le type d'embarcation utilisé. L'exploitation des bateaux conçus pour naviguer en haute mer ou le long du littoral est classée au sein des transports maritimes et côtiers. Ceux destinés aux voies navigables intérieures sont ventilés dans les transports fluviaux.

En dépit de sa façade océanique, les Pays de la Loire ne représentent que 3,7 % des effectifs métropolitains des transports maritimes et fluviaux. Cette part a toutefois augmenté de près d'un point par rapport à 2007. La Provence-Alpes-Côte d'Azur rassemble 39 % de l'emploi hexagonal, assurant la desserte de la Corse depuis les ports de Marseille, Toulon et Nice.

En 2015, le nombre de salariés employés par les compagnies maritimes et fluviales est demeuré stable dans les Pays de la Loire (- 0,5 % à 645 salariés). La Loire-Atlantique et la Vendée concentrent 99,5 % de l'emploi du secteur. 87 % des salariés sont à l'œuvre dans le transport maritime et côtier.

Répartition des effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux au 31 décembre 2015

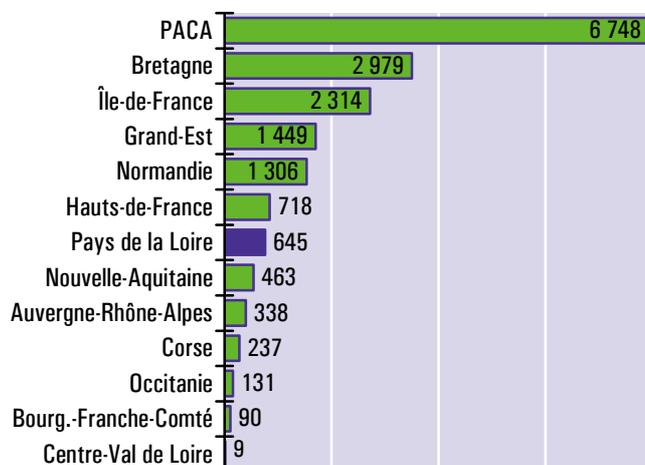


Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	519	518	- 0,2 %
Maine-et-Loire	-	-	
Mayenne	2	1	- 50 %
Sarthe	4	2	- 50 %
Vendée	123	124	+ 0,8 %
Pays de la Loire	648	645	- 0,5 %
France métropolitaine	18 298	17 427	- 4,8 %
Pays de la L. / France	3,5 %	3,7 %	

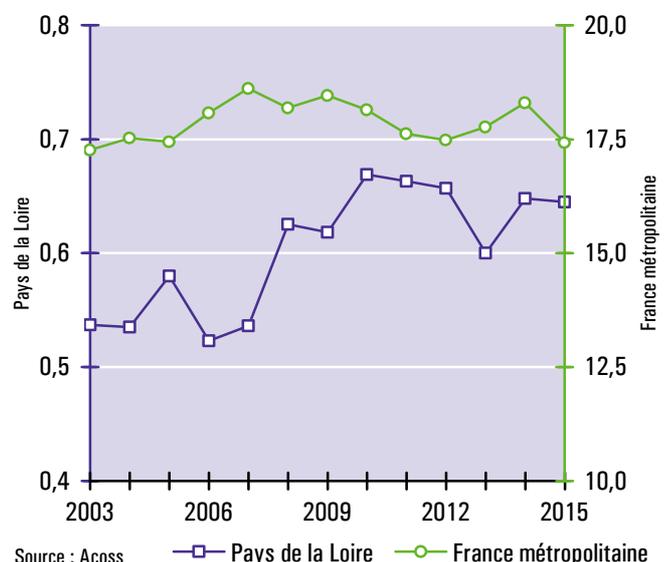
Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (au 31 décembre 2015)



Champ : sous-classes 50.10Z, 50.20Z, 50.30Z et 50.40Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les transports maritimes et fluviaux (en milliers, au 31 décembre)



2.5 – Transports aériens : les Pays de la Loire n'abritent que 2 % de l'emploi métropolitain

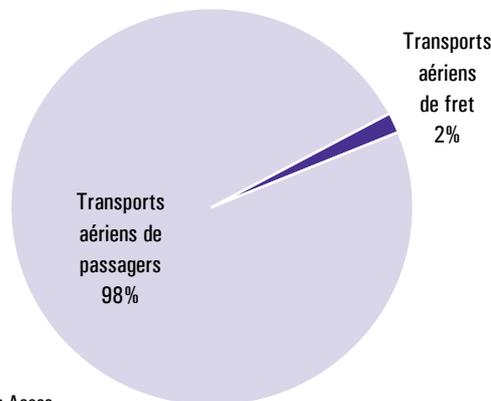
Le sous-secteur des transports aériens est constitué des compagnies spécialisées dans l'acheminement de passagers et de marchandises par avion ou hélicoptère. L'activité se compose du trafic commercial (sur des vols réguliers ou affrétés par les agences de voyages), des vols privés (aviation d'instruction et de loisirs des aéro-clubs) et de la location d'aéronefs avec pilote.

Le poids très faible du transport aérien de fret (seulement trois établissements et vingt salariés enregistrés sous ce code NAF en Pays de la Loire) n'est pas le reflet de la réalité. Les compagnies sont en général présentes sur les deux segments (voyageurs et marchandises), la majorité du fret aérien mondial étant aujourd'hui acheminée dans les soutes des avions de passagers.

Le transport aérien comprend 1 300 emplois salariés dans la région, représentant seulement 2,1 % des effectifs nationaux. En 2015, la principale compagnie ligérienne était Régional¹, basée à Bouguenais (44). L'ex-filiale d'Air France est devenue en 2016 un établissement d'Hop!. Elle compte plus d'un millier de salariés. Les trois quarts d'entre eux sont navigants (pilotes, hôtesses et stewards). La restructuration d'Air France, menée dans le cadre du plan Transform 2015, a entraîné depuis 2012 une baisse de 9 % des effectifs du transport aérien en Pays de la Loire.

¹ En mars 2013, l'alliance des filiales régionales d'Air France (Brit Air, Régional et Airlinair) a donné naissance à la marque commerciale Hop!, pôle court et moyen courrier du premier transporteur aérien européen. Les trois compagnies ont fusionné en avril 2016.

Répartition des effectifs salariés dans les transports aériens au 31 décembre 2015



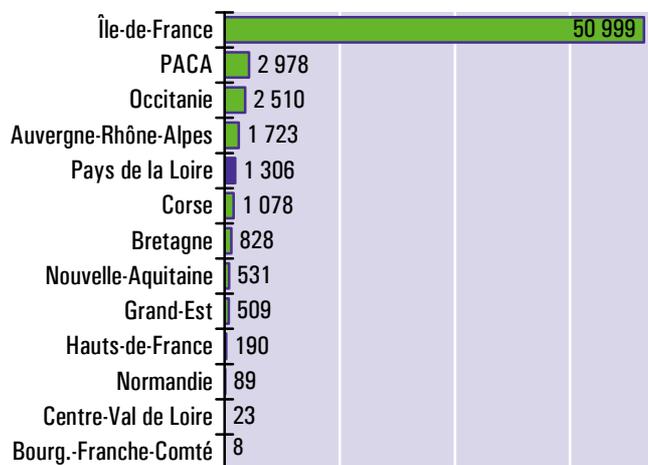
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports aériens en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	1 272	1 261	- 1 %
Maine-et-Loire	22	21	- 5 %
Mayenne	-	-	
Sarthe	9	14	+ 56 %
Vendée	11	10	- 9 %
Pays de la Loire	1 314	1 306	- 0,6 %
France métropolitaine	65 029	62 772	- 3,5 %
Pays de la L. / France	2,0 %	2,1 %	

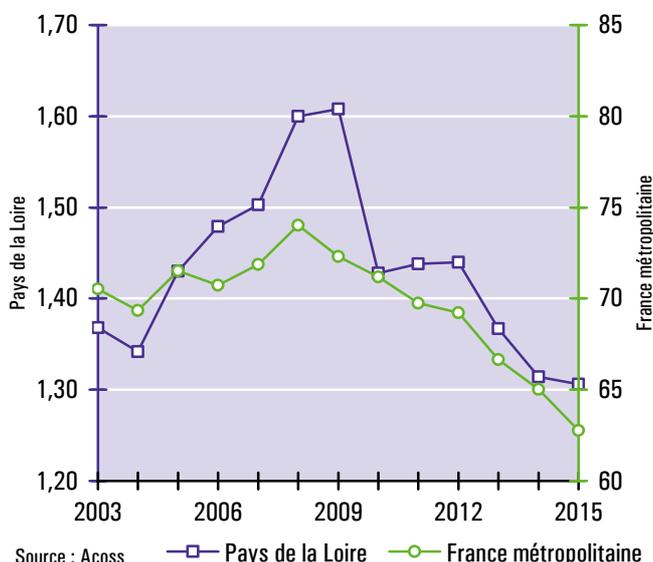
Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports aériens (au 31 décembre 2015)



Champ : sous-classes 51.10Z et 51.21Z de la nomenclature NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoss

Effectifs salariés dans les transports aériens (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoss

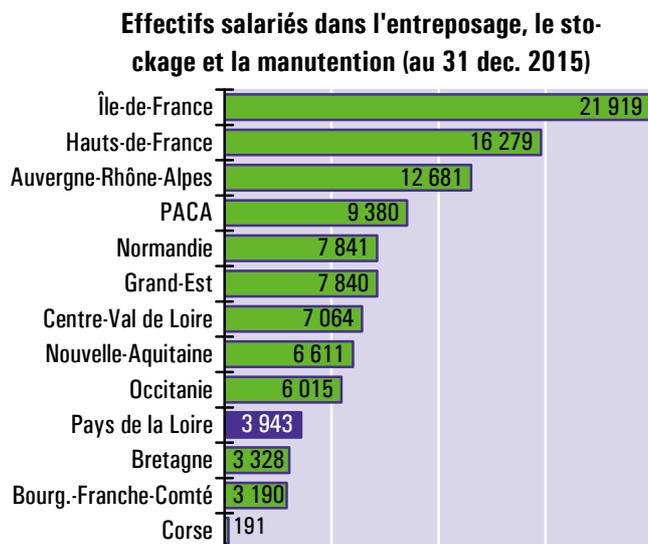
2.6 – Entreposage, stockage et manutention : l'emploi a atteint en 2015 son plus haut niveau historique

Le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention est composé de deux ensembles distincts :

- l'exploitation pour compte de tiers d'installations d'entreposage (réservoirs, cuves, chambres froides, ...) et de lieux de stockage (entrepôts, silos, hangars, ...), à caractère industriel ou agricole ;
- les services de chargement et de déchargement de cargaisons et de conteneurs, lors des ruptures de charge, dans les ports maritimes et autres terminaux de manutention tels que les aéroports, les ports fluviaux, les gares routières et ferroviaires.

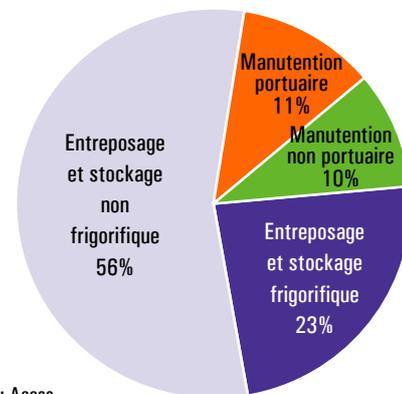
Les entreprises de manutention portuaire sont nées au début des années 1990. Depuis la réforme de 1992 relative au statut des dockers, la plupart des professionnels, jusque-là intermittents, en sont devenus des salariés permanents.

Au 31 décembre 2015, le sous-secteur de l'entreposage, du stockage et de la manutention comptait près de 4 000 salariés en Pays de la Loire. La croissance de l'emploi (+ 2,0 % par rapport au 31 décembre 2014) est la quatrième d'affilée. Elle n'a toutefois été observée que dans trois des cinq départements de la région. Dans le Maine-et-Loire, l'emploi de l'entreposage et du stockage non frigorifique a chuté de 10 %. Dans la manutention portuaire, le nombre de salariés s'est accru de 15 % dans la région, après deux baisses successives (- 9 % en 2014 et - 2 % en 2013). Les dix-huit établissements du segment, dont les deux tiers sont situés à Montoir-de-Bretagne, emploient 450 personnes, soit le plus haut niveau depuis 1993.



Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Répartition des effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention au 31 décembre 2015



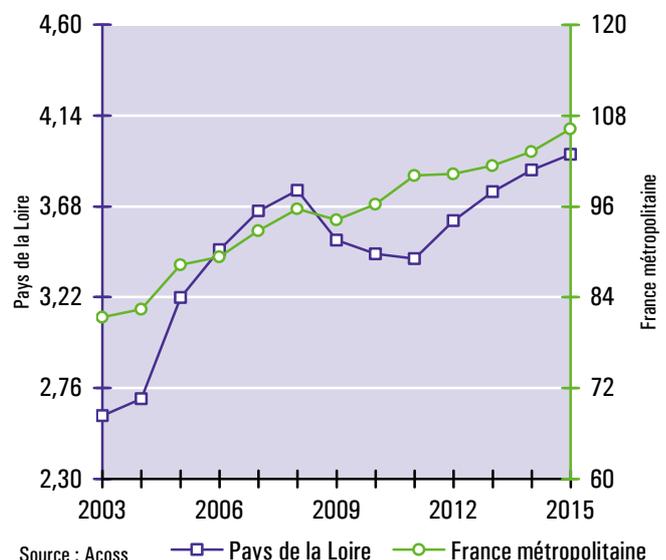
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	1 697	1 797	+ 5,9 %
Maine-et-Loire	585	543	- 7,2 %
Mayenne	379	388	+ 2,4 %
Sarthe	802	826	+ 3,0 %
Vendée	401	389	- 3,0 %
Pays de la Loire	3 864	3 943	+ 2,0 %
France métropolitaine	103 253	106 282	+ 2,9 %
Pays de la L. / France	3,7 %	3,7 %	

Champ : sous-classes 52.10A, 52.10B, 52.24A et 52.24B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans l'entreposage, le stockage et la manutention (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.7 – Services auxiliaires des transports : la création de SNCF Réseau a fait bondir les effectifs de 41 %

L'activité des services auxiliaires des transports consiste à :

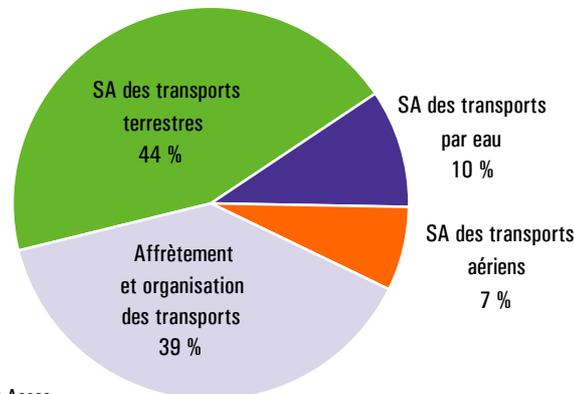
- exploiter les infrastructures concédées et les plateformes de transport (gares routières et ferroviaires, parc de stationnement, autoroutes et ouvrages d'art à péage, ports maritimes et fluviaux, aéroports, ...) ;
- entretenir les infrastructures de transport (voies ferrées, autoroutes, quais et embarcadères portuaires, voies fluviales et écluses, pistes aéroportuaires, ...) ;
- organiser le transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire de la marchandise (commissionnement, courtage, affrètement, formalités administratives et douanières, ...).

Cet ensemble hétéroclite comprend également les services de dépannage routier, la gestion des fourrières automobiles, la régulation du trafic ferroviaire, le contrôle de la circulation aérienne ainsi que le pilotage et le remorquage portuaire.

Dans les Pays de la Loire, l'emploi salarié du sous-secteur des services auxiliaires des transports a augmenté de 41 % en 2015. Cette envolée est la conséquence de la création en janvier 2015 de SNCF Réseau, dont une grande partie des agents étaient précédemment répertoriés dans les transports ferroviaires (cf. page 11).

Les trois autres segments qui composent le sous-secteur, n'ont pas connu de progressions d'effectifs. L'emploi est resté stable dans les services auxiliaires des transports aériens et dans l'organisation du transport de fret. L'appui aux transports par eau a perdu 2 % de ses effectifs.

Répartition des effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports au 31 décembre 2015



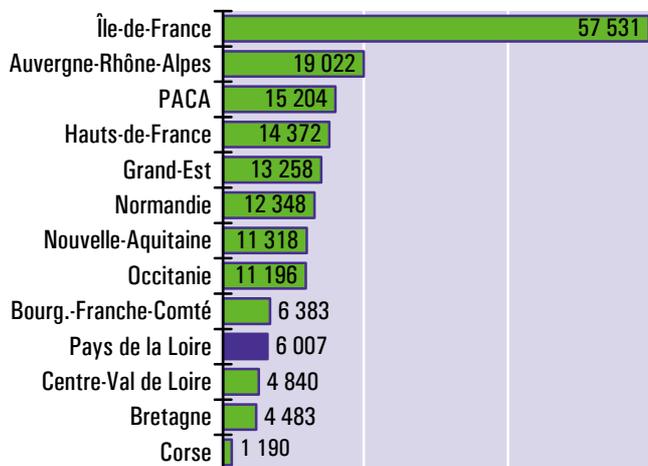
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	2 361	3 385	+ 43 %
Maine-et-Loire	592	764	+ 29 %
Mayenne	151	196	+ 30 %
Sarthe	549	961	+ 75 %
Vendée	619	701	+ 13 %
Pays de la Loire	4 272	6 007	+ 41 %
France métropolitaine	122 497	177 152	+ 45 %
Pays de la L. / France	3,5 %	3,4 %	

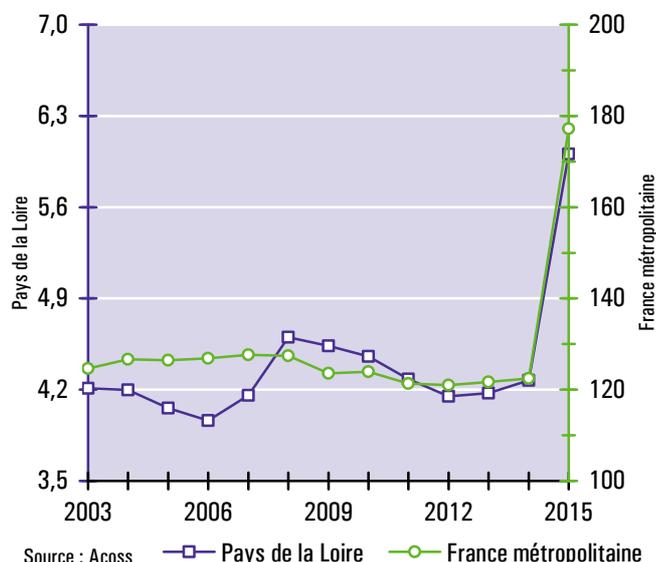
Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (au 31 déc. 2015)



Champ : sous-classes 52.21Z, 52.22Z, 52.23Z et 52.29B de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acoiss

Effectifs salariés dans les services auxiliaires des transports (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acoiss

2.8 – Activités de poste et de courrier : pour la douzième année de suite, l'emploi salarié a fléchi (- 1,7 % en 2015)

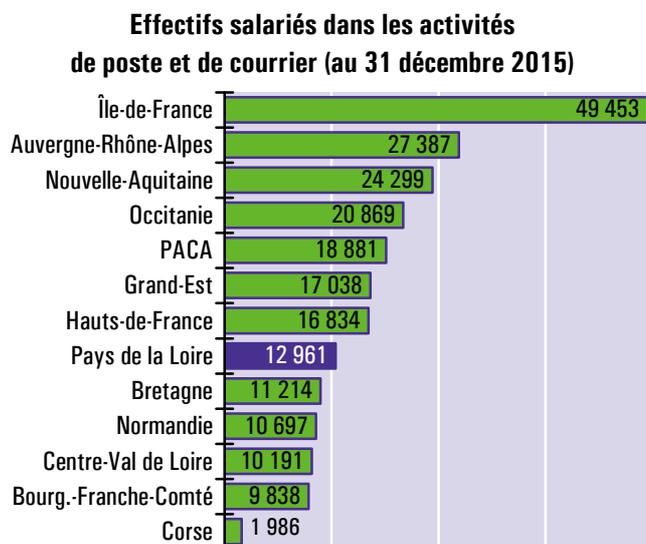
Les activités de poste et de courrier ont intégré le secteur des transports en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la NAF révision 2 (cf. méthodologie en pages 21 et 22). Elles englobent essentiellement la levée, le tri, le transport et la distribution de lettres et de petits colis dans le cadre de tournées régulières.

La NAF distingue le service universel postal des autres activités de courrier. Le service universel comprend l'acheminement de plis (correspondance adressée) d'un poids inférieur à deux kilogrammes, de colis postaux de moins de vingt kilogrammes et d'envois recommandés ou à valeur déclarée. En France, le groupe La Poste a été désigné prestataire du service universel postal, à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de 15 ans.

Les autres activités du sous-secteur recouvrent deux types d'entreprises :

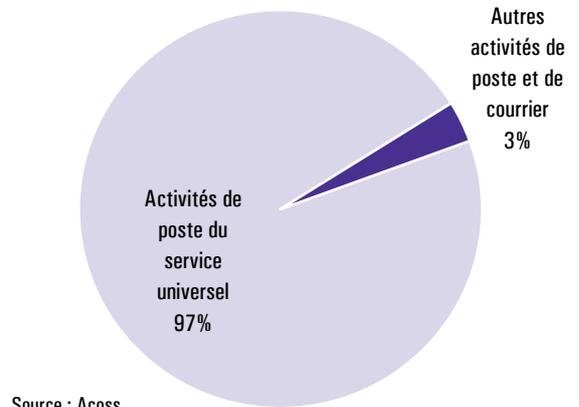
- les sociétés, opérant en dehors du service universel, dont l'activité consiste principalement à assurer la collecte en amont de plis d'entreprises à destination des agences postales et centre de tris du courrier ;
- les services de livraison à domicile (activités des coursiers urbains, portage de journaux en porte à porte, transport de repas pour compte de tiers hors livraison associée à la fabrication de pizzas chaudes, ...).

La décre de l'emploi postal, observée depuis plus d'une décennie, s'est poursuivie en 2015. Elle découle de la politique de réduction des effectifs menée par La Poste.



Champ : sous-classes 53.10Z et 53.20Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Répartition des effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier au 31 décembre 2015



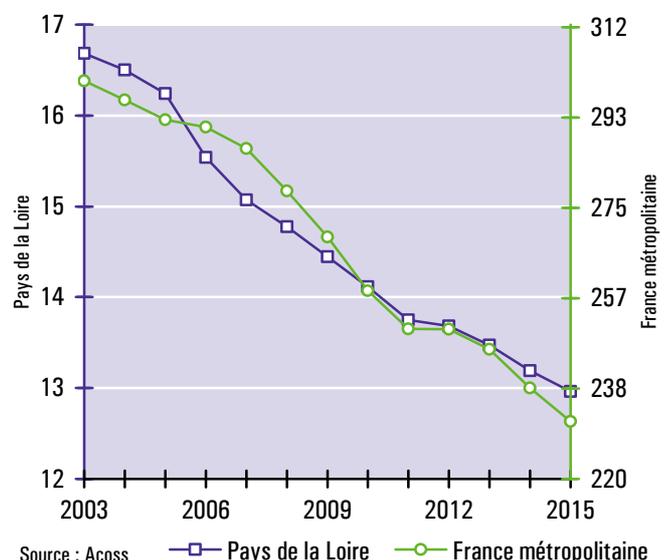
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier en 2014 et 2015 (au 31 décembre)

	2014	2015	Évolution
Loire-Atlantique	6 354	6 324	- 0,5 %
Maine-et-Loire	2 360	2 353	- 0,3 %
Mayenne	923	880	- 4,7 %
Sarthe	1 809	1 682	- 7,0 %
Vendée	1 745	1 722	- 1,3 %
Pays de la Loire	13 191	12 961	- 1,7 %
France métropolitaine	238 423	231 648	- 2,8 %
Pays de la L. / France	5,5 %	5,6 %	

Champ : sous-classes 53.10Z et 53.20Z de la NAF rév. 2 (A 732)
Source : Acooss

Effectifs salariés dans les activités de poste et de courrier (en milliers, au 31 décembre)



Source : Acooss

Annexe statistique – L'emploi salarié par secteur dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage dans les Pays de la Loire par sous-classe de la NAF

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	5 691	5 653	5 640	5 799	5 787	5 668	5 599	5 518	5 466	5 299	3 627
49.20Z Transports ferroviaires de fret	0	0	0	0	15	0	0	0	31	31	32
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	2 974	2 998	3 154	3 246	3 303	3 341	3 485	3 599	3 679	3 842	3 880
49.32Z Transports de voyageurs par taxis	503	478	460	540	566	601	597	645	680	748	820
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	2 523	2 488	2 319	2 318	2 821	2 909	3 006	3 053	3 122	3 243	3 189
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	2 137	2 440	2 690	2 898	2 634	2 712	2 772	2 703	2 560	2 691	2 866
49.39C Téléphériques et remontées mécaniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49.41A Transports routiers de fret interurbains	15 181	15 305	15 767	15 609	14 781	15 387	15 516	15 780	15 901	15 914	16 419
49.41B Transports routiers de fret de proximité	6 374	6 932	7 476	7 915	7 843	8 039	8 338	8 370	8 088	8 089	8 259
49.41C Location de camions avec chauffeur	1 159	1 204	1 223	1 071	1 028	1 177	1 241	1 197	1 226	1 255	1 268
49.42Z Services de déménagement	568	597	593	551	532	518	531	513	509	472	498
49.50Z Transports par conduites	185	180	183	196	203	210	246	262	258	245	237
50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers	232	202	193	186	180	194	194	195	193	201	186
50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret	278	242	255	345	339	365	370	370	322	362	377
50.30Z Transports fluviaux de passagers	35	31	41	29	43	46	43	32	31	27	21
50.40Z Transports fluviaux de fret	35	48	47	65	56	64	56	60	54	58	61
51.10Z Transports aériens de passagers	1 429	1 478	1 502	1 599	1 607	1 427	1 430	1 421	1 348	1 294	1 286
51.21Z Transports aériens de fret	1	1	1	1	1	1	8	19	19	20	20
51.22Z Transports spatiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
52.10A Entreposage et stockage frigorifique	769	799	845	893	877	875	849	825	883	905	926
52.10B Entreposage et stockage non frigorifique	1 855	2 015	2 144	2 040	1 867	1 901	1 883	2 019	2 046	2 198	2 189
52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres	1 050	1 003	1 000	1 023	1 016	997	993	984	940	923	2 672
52.22Z Services auxiliaires des transports par eau	644	622	625	612	597	613	625	568	587	587	577
52.23Z Services auxiliaires des transports aériens	296	301	321	341	381	359	372	388	412	418	418
52.24A Manutention portuaire	406	395	422	395	368	388	395	438	429	390	449
52.24B Manutention non portuaire	188	252	246	433	397	276	289	325	397	371	379
52.29A Messagerie, fret express	3 112	3 279	3 334	2 857	2 730	2 813	2 635	2 568	2 445	2 408	2 519
52.29B Affrètement et organisation des transports	2 069	2 038	2 211	2 626	2 542	2 485	2 291	2 208	2 235	2 344	2 340
53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel	15 926	15 265	14 807	14 444	14 076	13 773	13 362	13 323	13 078	12 798	12 512
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	314	271	264	329	369	345	388	360	395	393	449
Ensemble du secteur	65 934	66 517	67 763	68 361	66 959	67 484	67 514	67 743	67 334	67 526	68 476

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acoiss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés du secteur des transports et de l'entreposage en France métropolitaine

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Auvergne-Rhône-Alpes	159 459	162 483	163 699	162 858	158 740	158 844	159 698	159 638	158 685	158 447	159 193
Bourgogne-Franche-Comté	54 040	54 312	54 246	54 090	52 824	52 311	52 324	51 531	51 347	50 535	50 318
Bretagne	58 061	58 770	58 906	59 078	57 880	58 299	58 264	58 076	57 412	57 191	57 940
Centre-Val de Loire	47 333	47 568	48 614	53 154	51 577	50 423	50 348	50 264	49 909	49 622	49 147
Corse	6 644	6 742	6 570	6 339	6 544	6 566	6 512	6 822	6 644	6 575	6 747
Grand Est	110 399	111 187	111 261	110 315	106 477	105 332	104 725	103 487	102 846	101 594	100 661
Hauts-de-France	116 533	116 779	119 491	118 881	114 895	113 874	113 605	112 954	113 319	113 286	112 705
Île-de-France	370 347	372 996	378 148	374 819	368 817	368 898	367 032	366 996	366 817	366 803	368 945
Normandie	70 431	70 772	71 705	71 396	68 857	69 118	68 056	67 257	66 433	65 866	66 459
Nouvelle-Aquitaine	104 200	105 198	106 473	107 571	105 044	105 763	105 689	105 685	105 403	104 926	104 385
Occitanie	90 708	90 764	92 193	90 517	90 382	91 159	90 776	91 786	92 438	92 036	92 539
Pays de la Loire	65 934	66 517	67 763	68 361	66 959	67 484	67 514	67 743	67 334	67 526	68 476
Provence-Alpes-Côte d'Azur	105 256	106 670	108 519	104 883	103 263	103 587	103 781	104 566	103 929	104 204	104 158
France métropolitaine	1 359 345	1 370 758	1 387 588	1 382 262	1 352 259	1 351 658	1 348 324	1 346 805	1 342 516	1 338 611	1 341 673

Champ : section H de la nomenclature NAF rév. 2 (A 21)

Source : Acooss (données au 31 décembre)

Effectifs salariés des secteurs marchands non agricoles dans les Pays de la Loire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Activités financières et d'assurance	34 550	35 703	36 656	37 187	38 539	38 633	39 082	39 230	39 503	39 664	40 093
Activités immobilières	10 315	10 878	11 163	11 022	10 481	10 410	10 483	10 285	10 216	9 842	9 584
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs	139 584	146 235	153 820	143 148	134 352	147 692	152 235	146 415	148 511	149 257	157 441
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	104 975	107 902	111 131	115 124	118 242	120 072	121 447	123 483	125 083	126 426	127 663
Agriculture, sylviculture et pêche	220	216	213	198	224	228	208	203	207	208	180
Autres activités de services	36 653	37 623	39 438	39 489	40 462	41 259	41 063	41 908	42 284	42 653	42 160
Cokéfaction et raffinage	1 320	1 344	1 340	1 114	1 123	1 114	1 112	1 122	1 070	1 055	1 038
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	157 075	159 287	162 065	164 079	162 107	162 044	161 879	162 629	162 165	161 519	163 189
Construction	85 018	90 111	94 244	97 379	94 647	94 711	95 849	94 523	91 922	89 081	85 667
Fabrication d'autres produits industriels	122 416	120 931	120 667	117 977	110 185	108 080	109 002	108 021	106 564	105 325	103 436
Fabrication de denrées alimentaires	53 179	52 901	52 969	52 575	52 092	52 220	52 042	52 331	52 212	51 960	52 224
Fabrication de matériels de transport	29 472	28 854	28 693	29 794	27 496	26 705	27 863	27 997	27 922	27 329	27 413
Fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques	39 491	38 831	38 579	37 240	33 946	32 488	32 606	32 751	32 755	32 815	32 163
Hébergement et restauration	35 883	36 946	38 517	37 020	36 894	38 010	38 526	39 150	38 837	38 921	39 886
Industries extractives	15 809	15 883	16 099	16 465	16 424	16 707	16 781	17 347	17 172	17 132	17 016
Information et communication	23 885	24 911	25 361	26 460	25 314	26 409	27 803	29 067	29 850	30 564	31 736
Transports et entreposage	65 934	66 517	67 763	68 361	66 959	67 484	67 514	67 743	67 334	67 526	68 476
Ensemble	955 779	975 073	998 718	994 634	969 490	984 274	995 525	994 246	993 651	991 317	999 404

Source : Acooss (données au 31 décembre)

L'exploitation de ces informations conduit à l'élaboration de la statistique annuelle des établissements affiliés à l'assurance chômage. Elle répond à un double objectif :

- donner, au 31 décembre de l'année n et selon le champ d'application à cette date, une répartition des effectifs salariés d'après l'implantation géographique de l'établissement et son activité économique ;
- mesurer l'évolution des effectifs et des établissements ainsi ventilés entre la fin des années n-1 et n selon le champ d'application et les activités économiques de l'année n.

Si les renseignements obtenus peuvent donc s'apparenter à une véritable enquête exhaustive sur le lieu de travail, il convient de mentionner certaines limites quant à la nature des données recueillies.

La statistique annuelle consiste en la photographie d'une situation au 31 décembre qui ne peut refléter les variations survenues en cours d'année. Ce fait peut avoir une certaine importance dans le cas d'activités saisonnières. Toutefois, les renseignements collectés se référant ponctuellement à la même date, le 31 décembre de chaque année, les comparaisons gardent toute leur valeur.

En second lieu, avant validation et agrégation nationale des données, chaque Urssaf réalise un premier travail de contrôle et de redressement des renseignements portés sur chaque BRC, centralisés dans la base Séquoia (Système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes).

Les fichiers mis à disposition sur le site de l'Acoss sont issus d'une extraction de la base Séquoia effectuée au cours du deuxième trimestre de chaque année. Cette extraction comprend la quasi-totalité des déclarations de l'année précédente. Les bordereaux arrivant postérieurement sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble des déclarations. Les données présentées ici sont donc semi-provisoires pour la dernière année et comprennent de légères révisions sur l'historique.

Pour des zones géographiques relativement fines (en particulier à la commune), les résultats de la statistique annuelle de l'emploi doivent être interprétés avec précaution. Malgré la qualité des contrôles effectués, les données d'emploi de certaines entreprises composées de plusieurs établissements peuvent avoir été concentrées sur un seul établissement, dans une localisation géographique unique et dans un seul secteur d'activité, s'écartant ainsi de la réalité découlant de la prise en compte individuelle de chacun des établissements. Par ailleurs, l'activité économique principale de certains établissements peut varier au cours du temps, engendrant alors la modification de leur code APE par l'INSEE et, par voie de conséquence, des transferts d'effectifs d'une activité économique sur une autre.

En raison de l'existence du travail à temps partiel, les chiffres fournis par l'Acoss, exprimés en nombre de salariés, ne permettent d'estimer avec précision les effectifs en ETP (équivalent temps plein).

Principales caractéristiques de la statistique annuelle des établissements affiliés au régime général de la Sécurité sociale

Couverture géographique : nationale

Couverture sectorielle : secteurs marchands (hors agriculture)

Brique d'observation : établissements employant au moins un salarié

Echelon géographique pertinent : département pour le niveau A 732 de la NAF rév. 2, commune pour le niveau A 17

Statut : source administrative

Règle de secret : aucune contrainte

Périodicité : annuelle

Délai de disponibilité : fin juin de l'année n + 1

Historique disponible : 2003

Informations disponibles : effectifs salariés au 31 décembre de l'année écoulée selon la localisation communale de l'établissement et son activité économique principale (code APE en NAF 732).

L'emploi salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale

Les statistiques de l'emploi fournies par l'Acoss correspondent aux effectifs salariés des entreprises cotisantes au régime général de protection sociale. L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire pour tout établissement du secteur marchand industriel et commercial, employant au moins un salarié en vertu d'un contrat de travail, quelle que soit la branche d'activité.

Est donc recensé par l'Acoss l'effectif salarié (au 31 décembre de l'année) de la totalité des établissements du secteur concurrentiel non agricole. En sont exclus :

- les entreprises relevant de la Mutualité sociale agricole (soit l'essentiel des emplois agricoles et une fraction des salariés des industries agroalimentaires, du commerce de gros et des services financiers) ;
- une partie du secteur public (les administrations publiques, les établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales, la santé non marchande, ...);
- l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

Le champ d'affiliation de l'Acoss est donc plus complet que celui de Pôle emploi et de l'Unedic qui ne comprend pas les entreprises à capitaux publics. Dans les transports et l'entreposage, ces dernières représentent en Pays de la Loire environ 20 000 salariés, soit un quart des effectifs du secteur, employés à la *Poste*, à la *SNCF* et dans certaines régions départementales ou intercommunales (*Compagnie Yeu Continent, Transports Publics du Choletais, ...*).

La non prise en compte par l'Acoss de l'emploi agricole et des administrations publiques peut avoir des répercussions sur l'interprétation des résultats. La mise en perspective des données d'emploi sur plusieurs années peut, en effet, être affectée par des "effets de champ". Ainsi, l'entrée dans le champ de l'Acoss d'entreprises relevant précédemment des secteurs publics ou agricoles peut conduire à une brusque augmentation des effectifs salariés qui ne doit pas être interprétée comme un réel accroissement de l'emploi.

La nomenclature NAF (révision 2)

La Nomenclature d'Activités Française (NAF), élaborée par l'INSEE, constitue le répertoire statistique national des activités économiques. La nouvelle version de cette nomenclature, la NAF révision 2 (NAF rév. 2), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle a remplacé la précédente version, la NAF révision 1 qui datait de 2003. Cette opération, dont l'un des objectifs était de favoriser les comparaisons internationales, s'est inscrite dans un vaste processus de révision aux niveaux mondial et européen. La NAF a dorénavant la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, celui des sous-classes.

La NAF révision 2 comporte 732 positions élémentaires (ou sous-classes). La codification des sous-classes s'effectue sur cinq positions : quatre chiffres et une lettre.

C'est sous cette forme qu'apparaît le code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'INSEE aux entreprises et aux établissements.

La NAF révision 2 est organisée en plusieurs niveaux hiérarchiques imbriqués. Les plus utilisés sont les suivants :

- les grands secteurs (au nombre de 4 ; agriculture - industrie - construction - tertiaire),
- les sections (au nombre de 21, numérotées de A à U),
- les divisions (au nombre de 88, qui sont constituées à partir des deux premières positions du code APE),
- les groupes (au nombre de 272),
- les classes (au nombre de 615).

Les niveaux sont dénommés "A xx" où xx représente le nombre de postes (de A 4 à A 732).

Le secteur des transports et de l'entreposage et ses principales composantes

Le secteur des transports et de l'entreposage constitue une des 21 sections de la NAF révision 2, la section H. Elle comprend trente sous-classes, de 49.10Z à 52.29B. Selon la notice explicative de l'INSEE, elle « couvre les activités liées au transport, régulier ou non, de passagers et de marchandises, par rail, par route, par conduites, par eau ou par air et les activités connexes, telles que l'exploitation des infrastructures de transport, la manutention du fret, l'entreposage, etc. Cette section comprend la location de matériel de transport avec chauffeur ou pilote. Elle comprend également les activités de poste et de courrier ».

Cette définition des transports en tant qu'activité économique est différente de l'approche par métier. Ainsi, une secrétaire d'une compagnie aérienne fait partie du secteur des transports ; par contre, un conducteur de poids lourds d'une entreprise de travaux publics est ventilé dans le secteur de la construction (dont dépend l'activité principale exercée par l'établissement employeur).

Par rapport à la NAF révision 1, les sous-classes 79.11Z (activités des agences de voyage), 79.12Z (activités des voyagistes) et 79.90Z (autres services de réservation et activités connexes) sont sorties du secteur des transports et font désormais partie de celui des services (division 79). A l'inverse, les sous-classes 53.10Z (activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel) et 53.20Z (autres activités de courrier) ont été intégrées dans le champ des transports.

Dans le cadre de la présente publication, le secteur des transports et de l'entreposage a été scindé en neuf catégories.

Transports routiers de voyageurs

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.32Z Transports de voyageurs par taxis
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Transports routiers de marchandises

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 52.29A Messagerie, fret express

Transports ferroviaires

- 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- 49.20Z Transports ferroviaires de fret

Transports maritimes et fluviaux

- 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
- 50.20Z Transports maritimes et côtiers de fret
- 50.30Z Transports fluviaux de passagers
- 50.40Z Transports fluviaux de fret

Transports aériens

- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret

Entreposage, stockage et manutention

- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.24A Manutention portuaire
- 52.24B Manutention non portuaire

Services auxiliaires des transports

- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.22Z Services auxiliaires des transports par eau
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

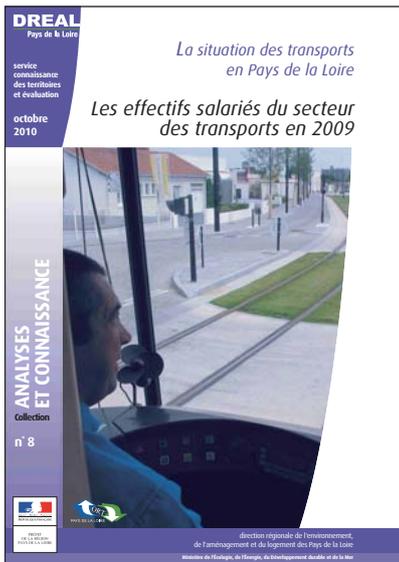
Activités de poste et de courrier

- 53.10Z Activités de poste dans le cadre du service universel
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier

Autres activités

- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.50Z Transports par conduites
- 51.22Z Transports spatiaux

La dernière catégorie « **Autres activités** » comprend très peu de salariés en Pays de la Loire (245 personnes en 2014, 237 en 2015). Elle n'a donc pas fait l'objet d'un traitement spécifique dans le présent document. Elle correspond à des activités peu présentes dans la région, notamment en raison de leurs fortes spécificités géographiques.



La situation des transports en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation

Division de l'observation, des études et des statistiques

Directrice de la publication : Annick Bonneville

ISSN : 2109-0017

© DREAL 2016

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

5, rue Française Giroud - CS 16326 - 44263 NANTES Cedex 2
 Tél. 02 72 74 73 00

Rédaction et mise en forme : Denis Douillard
denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr

Photo (première de couverture) : Dan Boman